BUDGET PRIMITIF 2019

métropole GrandNancy

© Direction des Finances

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

BP 2019

métropole GrandNancy

- **Le budget du Grand Nancy pour l'année 2019 est valorisé à hauteur de 704,6 M€, dont 581,2 M€ de dépenses et recettes réelles**, c'est-à-dire en excluant les opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et recettes.

- Les prévisions de dépenses et recettes sont réparties entre les neuf budgets gérés par la Métropole, un budget principal et huit budgets annexes, selon la répartition graphique ci-dessous :

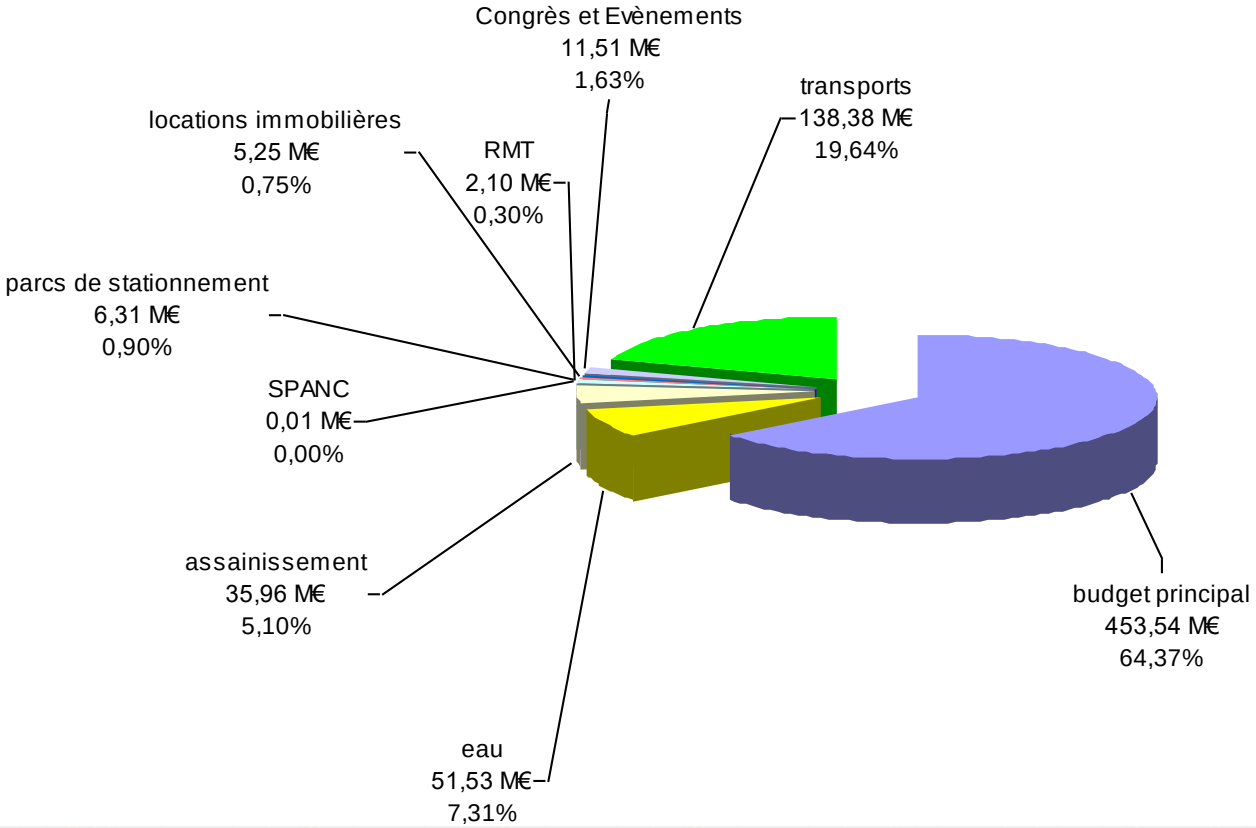

581,2 M€ de recettes réelles

recettes d'investissement 148,78 M€

Subventions, participations et cessions	16,8 M€
FCTVA et recettes diverses	13,0 M€
emprunts et refinancement de la dette	119,0 M€
Total	**148,8 M€**

recettes de fonctionnement 432,4 M€

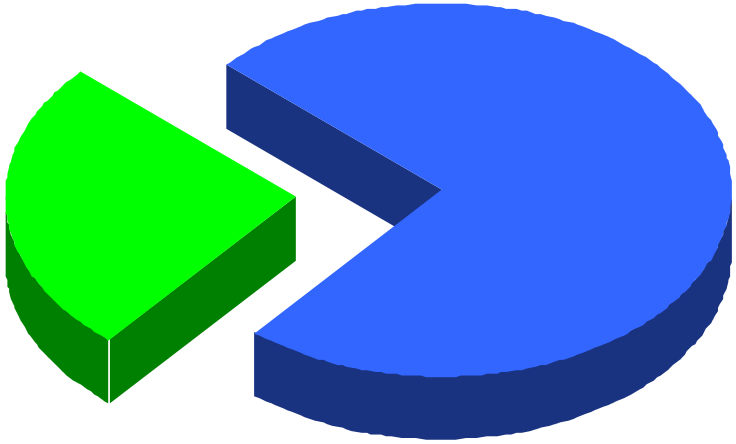

produits de gestion	87,3 M€
fiscalité	261,9 M€
dotations et compensations	74,6 M€
taxes à reverser et recettes diverses	8,6 M€
Total	**432,4 M€**

métropole GrandNancy

581,2 M€ de dépenses réelles

dépenses d'investissement 223,34 M€

dépenses d'équipement et subventions versées	143,5 M€
remboursement d'emprunts et refinancement de la dette	78,0 M€
dépenses diverses	1,8 M€
Total	**223,3 M€**

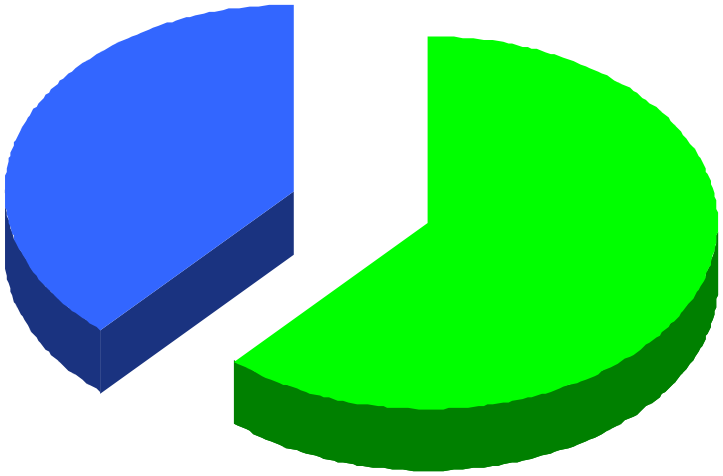

dépenses de fonctionnement 357,84 M€

dépenses de gestion	198,7 M€
frais de personnel	72,8 M€
reversements de fiscalité et de taxes	67,5 M€
frais financiers	17,4 M€
dépenses exceptionnelles	1,4 M€
Total	**357,8 M€**

métropole GrandNancy

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BP 2019

métropole GrandNancy

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	**223 339 195**
dépenses d'équipement dont	143 777 483
dépenses directes	136 949 083
subventions d'équipement versées	4 994 200
opérations pour comptes de tiers	1 551 700
autres dépenses d'équipement	282 500
remboursement du capital des emprunts dont	58 061 712
dette directe	56 503 000
opérations de portage et divers	1 558 712
refinancement de la dette et CLTR	21 500 000

- Sur un montant total de dépenses d'investissement de 223,3 M€, les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 143,8 M€.

- A l'exception de 0,3 M€ de régularisations comptables, **l'essentiel de ces dépenses, soit 143,5 M€, correspond aux crédits de paiement des autorisations de programme ouvertes cette année et détaillées dans la délibération précédente.**

métropole GrandNancy

143,5 M€ d'investissements

DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE 5,6 M€

GRAND NANCY THERMAL 10,6 M€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2,3 M€

GRANDS PROJETS 10,3 M€

métropole GrandNancy

143,5 M€ d'investissements

URBANISME ET PLANIFICATION URBAINE 4,0 M€

URBANISME OPERATIONNEL 8,56 M€

ESPACES VERTS ET NATURELS MEURTHE 2,4 M€

métropole GrandNancy

143,5 M€ d'investissements

EAU & ASSAINISSEMENT
26,2 M€

ENERGIE
CLIMAT 1,2 M€

GESTION DES DECHETS
4,6 M€

métropole GrandNancy

143,5 M€ d'investissements

RENOVATION URBAINE
2,4 M€

CULTURE SCIENTIFIQUE
TECHNIQUE ET ARTISTIQUE
2,6 M€

LOGEMENT
COHESION SOCIALE
3,6 M€

SPORTS ET LOISIRS
4,1 M€

métropole GrandNancy

143,5 M€ d'investissements

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET SIEGE SOCIAL 2,4 M€

INFORMATIQUE MUTUALISEE 2,6 M€

CENTRES TECHNIQUES ET VEHICULES 2,0 M€

métropole GrandNancy

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes 2019 s'établissent à 148,78 M€ selon le détail ci-dessous

Recettes réelles	**148 776 547**
recettes affectées aux investissements dont	16 780 473
subventions d'investissement	8 887 039
opérations pour comptes de tiers	1 877 332
autres recettes d'investissement	2 128 478
produit des cessions	3 887 624
emprunts	97 496 074
refinancement de la dette et CLTR	21 500 000
FCTVA, Taxe d'Aménagement, amendes de police	13 000 000

métropole GrandNancy

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BP 2019

métropole GrandNancy

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les recettes de fonctionnement** 2019 augmentent globalement de 20,4 M€ soit + 4,94 % :

Recettes de fonctionnement	2019	*pm 2018*	*évolution en %*
fiscalité directe avec pouvoir de taux	238 583 000	234 910 000	*+ 1,56%*
fiscalité transférée sans pouvoir de taux	23 402 050	22 910 000	*+ 2,15%*
produit des services et du domaine (tarification)	87 269 769	70 932 683	*+ 23,03%*
taxes à reverser	8 060 000	8 580 000	*- 6,06%*
Autres impôts, dotations et compensations	74 593 768	71 927 138	*+ 3,71%*
recettes exceptionnelles	490 158	*2 798 500*	*- 82,48%*
	432 398 297	**412 058 321**	***+ 4,94%***

- Pour une large part, cette progression s'explique par les **nouvelles modalités de gestion de la DSP transports** en vigueur depuis le 1er janvier qui prévoit que les recettes d'exploitation sont collectées par l'exploitant et reversées mensuellement à la métropole. Ces recettes, d'un montant prévisionnel de 15,5 M€, ne deviennent publiques qu'une fois intégrées dans la collectivité, ce qui permet de profiter de dispositions fiscales favorables, validées par la Direction Départementale des Finances Publiques. Un montant identique de dépenses, soit 15,5 M€, est reversé contractuellement au délégataire au titre de son intéressement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les **recettes fiscales** sont inscrites sur la base d'une stabilité des taux d'imposition, et ce, pour la sixième année consécutive pour les taux ménages et pour la huitième année consécutive pour la fiscalité économique.

- S'agissant du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, le financement en est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), dont le taux d'imposition a été baissé de 5 % en 2016 et de 5 % en 2017 en accompagnement des économies réalisées les années passées en raison de la renégociation des contrats, de la baisse des tonnages et de la diminution de la fréquence des collectes Pour ces mêmes motifs, le taux de TEOM pourra à nouveau être diminué de 5 % en 2019.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses de fonctionnement** progressent de 5,65 %, soit + 19,1 M€ au regard de l'exercice précédent, selon le détail ci-dessous :

dépenses de fonctionnement	2018	2019	évolution annuelle moyenne
dépenses de gestion	160 750 539	180 009 791	+ 11,98%
frais financiers	18 198 700	17 427 400	- 4,24%
mouvements interbudgets et subventions d'équilibre aux budgets annexes	18 055 660	18 401 147	+ 1,91%
reversements de taxes et de fiscalité	67 046 538	66 921 638	- 0,19%
dépenses exceptionnelles	3 071 416	2 254 904	- 26,58%
frais de personnel	71 587 320	72 820 769	+ 1,72%
total	**338 710 173**	**357 835 649**	**+ 5,65%**

- Pour la même raison que les recettes d'exploitation, une large part de cette hausse apparente s'explique par le reversement au nouveau délégataire du réseau de transports des recettes tarifaires désormais perçues par le Grand Nancy, sous la forme d'une rémunération variable, se traduisant par une dépense (et une recette) de 15,5 M€.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Deux autres éléments doivent également être neutralisés pour assurer la comparaison entre le budget 2019 et le(s) précédent(s) :

  - Le transfert de compétence du Fonds de Solidarité Logement, qui se traduit par 1,86 M€ de dépenses nouvelles, financés par l'attribution de compensation du Conseil Départemental,

  - Suite à une régularisation des services fiscaux, le paiement de la taxe foncière correspondant à l'usine d'incinération des déchets, d'un montant de 0,72 M€ est désormais assuré par la Métropole, et remboursé par le délégataire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- La prise en compte de ces trois éléments les plus significatifs permet de visualiser l'évolution retraitée des dépenses comme suit sur cinq ans :

dépenses de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	*évolution annuelle moyenne*
dépenses de gestion	164 350 942	160 974 254	159 812 191	160 750 539	162 212 791	***- 0,33%***
frais financiers	20 855 931	19 920 000	19 027 000	18 198 700	17 427 400	***- 4,39%***
mouvements interbudgets et subventions d'équilibre aux budgets annexes	25 937 592	23 912 218	22 216 910	18 055 660	18 401 147	***- 8,22%***
reversements de taxes et de fiscalité	67 936 588	68 051 738	66 821 538	67 046 538	66 921 638	***- 0,38%***
dépenses exceptionnelles	4 129 024	3 320 412	3 064 843	3 071 416	2 254 904	***- 14,04%***
frais de personnel	70 057 810	70 718 967	71 230 725	71 587 320	72 534 769	***+ 0,87%***
total	**353 267 887**	**346 897 589**	**342 173 207**	**338 710 173**	**339 752 649**	***- 0,97%***

- Depuis 2015, les dépenses de fonctionnement la Métropole ont ainsi baissé de 13,5 M€, soit environ 3,4 M€ par an en moyenne.

LES SOLDES D'EPARGNE

BP 2019

métropole GrandNancy

LES SOLDES D'ÉPARGNE

- L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).

- Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante.

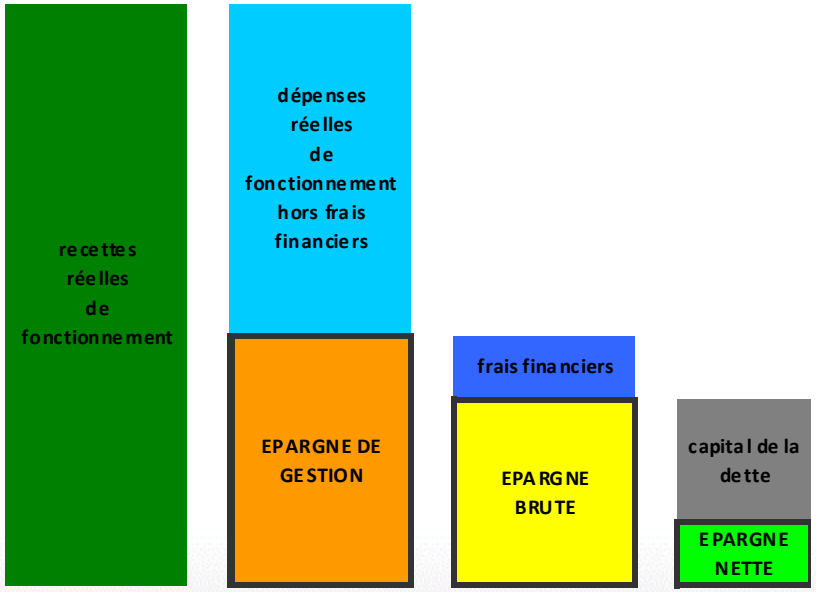

métropole GrandNancy

LES SOLDES D'ÉPARGNE

- Le budget primitif 2019 fait apparaitre une amélioration des niveaux d'épargne et une baisse de l'endettement :

    - Par rapport à 2018, l'épargne brute progresse de 1,2 M€, correspondant à 20,3 M€ de recettes supplémentaires et 19,1 M€ de dépenses en plus (pour rappel, sur ces montants, il convient de neutraliser 15,5 M€ de dépenses et recettes liées à la nouvelle DSP mobilités).

    - Comme par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts n'a progressé que de 0,2 M€, l'épargne nette progresse de 1 M€.

    - La capacité de désendettement se bonifie sensiblement par l'amélioration des niveaux d'épargne et par la diminution d'un peu plus de 15 M€ de l'encours de dette.

LES SOLDES D'ÉPARGNE

- Synthétiquement, les indicateurs sont les suivants :

indicateurs d'épargne et de désendettement	***BP 2018***	***BP 2019***	***évolution en %***
recettes réelles de fonctionnement	412 058 321	432 398 297	*+ 4,94%*
dépenses réelles de fonctionnement	338 710 173	357 835 649	*+ 5,65%*
Epargne brute	**73 348 148**	**74 562 648**	*+ 1,66%*
remboursement du capital des emprunts	57 861 504	58 061 712	*+ 0,35%*
Epargne nette	**15 486 644**	**16 500 936**	*+ 6,55%*
encours au 1er janvier	684 992 360	669 526 312	*- 2,26%*
capacité de désendettement	**9,3 ans**	**9,0 ans**	

- Depuis 2014, on peut constater que :
  - l'encours de dette est resté quasiment stable avec une augmentation minime de 7,4 M€, alors que parallèlement, de 2014 à 2018, près de 586 M€ d'investissements ont été réalisés.
  - malgré la perte de 20 M€ de DGF et avec une stabilisation des taux, l'épargne brute a progressé de 2 M€, passant de 72,5 M€ à 74,5 M€.
  - La capacité de désendettement s'est légèrement améliorée, passant de 9,1 ans à 9,0 ans.

LES TAUX D'IMPOSITION

BP 2019

métropole GrandNancy

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2019.

- Les taux ménages sont inchangés depuis 2013 et le taux de CFE depuis 2011.

- S'agissant du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, le financement en est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux d'imposition a été baissé de 5 % en 2016 et de 5 % en 2017 en accompagnement des économies réalisées les années passées en raison de la renégociation des contrats, de la baisse des tonnages et de la diminution de la fréquence des collectes. En 2019, pour ces mêmes motifs, le taux de TEOM pourra à nouveau être diminué de 5 %.

Taux	2019	*pm 2018*
taxe d'habitation	19,12%	*19,12%*
foncier bâti	8,81%	*8,81%*
foncier non bâti	12,51%	*12,51%*
taux CFE	29,65%	*29,65%*
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,46%	*7,85%*